

Inventaire mobilier succession

Par jplab, le 11/06/2013 à 19:02

Bonjour,

Un inventaire des meubles est conseillé dans certains cas suite à un décès. Doit-on absolument ne prendre aucun meuble ou est-il toléré pour quelques meubles qui représentent des souvenirs particuliers pour certaines personnes, d'être soustraits à cet inventaire (enlevés avant l'inventaire). Merci.